

SAISINE



BUDGET PRIMITIF 2023

Adopté en séance plénière
des 7 et 8 décembre

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis :

- Économie et emploi :
à l'unanimité des suffrages exprimés avec 3 abstentions ;
- Formation tout au long de la vie :
à l'unanimité des suffrages exprimés avec 3 abstentions ;
- Cohésion sociale :
à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention ;
- Mobilités et infrastructures de transport :
à l'unanimité ;
- Environnement et territoires :
à l'unanimité ;
- Coopérations transfrontalières et relations internationales :
à l'unanimité ;
- Finances et administration régionale :
à l'unanimité des suffrages exprimés avec 2 abstentions.

SOMMAIRE

01. ÉCONOMIE ET EMPLOI	1
INNOVATION	1
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	2
AGRICULTURE, VITICULTURE ET FORÊT	2
TOURISME	3
02. FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	5
FORMATION PROFESSIONNELLE	5
LYCÉES	6
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE	7
03. COHÉSION SOCIALE	10
SPORT	10
JEUNESSE	11
CULTURE ET PATRIMOINE	11
SANTÉ, SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ	11
04. MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	14
05. ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES	17
TERRITOIRES ET RURALITÉ	17
NUMÉRIQUE	18
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – BIODIVERSITÉ – EAU	18
06. COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES ET RELATIONS INTERNATIONALES	21
07. FINANCES ET ADMINISTRATION RÉGIONALE	22
EXPLICATIONS DE VOTE	25
EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)	26
EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)	28
EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE)	29

Le CESER s'interroge sur la traduction des OB dans un BP technique qui propose un ensemble d'actions qui ne permet pas de distinguer un cadrage stratégique. L'affichage d'une consolidation budgétaire des actions transversales permettrait une lecture matricielle mieux articulée avec les OB.

Le CESER note avec satisfaction une augmentation des budgets en agriculture (+ 4,3%) et en tourisme mais regrette le recul des moyens financiers sur le développement économique (- 5%) compte tenu de la situation économique. Il rappelle qu'il serait utile de connaître les objectifs de mobilisation des crédits européens pour pouvoir juger de l'évolution réelle des moyens dédiés aux politiques de soutien à l'économie. Cela avait été réalisé dans les documents du BP 2022.

Les orientations à moyen et long termes sont clairement affichées. Cependant, le CESER souligne les difficultés à percevoir la stratégie régionale de réponse aux difficultés qui s'amplifient avec les crises successives. Le CESER s'interroge sur les hypothèses et critères retenus pour calibrer les moyens dédiés (prêts et fonds rebonds) aux enjeux de préservation des entreprises. Les difficultés de trésorerie qui s'accumulent ne permettront pas à de nombreuses entreprises d'envisager et d'engager des investissements en faveur de leurs transitions.

Les corps intermédiaires (chambres consulaires, syndicats professionnels, fédérations...) sont régulièrement sollicités pour répondre aux difficultés quotidiennes. Face aux crises, tous les acteurs doivent être mobilisés, soutenus et coordonnés pour répondre efficacement aux urgences.

INNOVATION

Le CESER réitère son questionnement quant aux intentions du Conseil régional vis-à-vis des pôles de compétitivité qui ne sont pas mentionnés dans le rapport budgétaire, alors que de nouveaux désengagements de l'État sont possibles. Les pôles de compétitivité bénéficient d'une expertise dans leurs domaines de spécialités et dans l'animation de réseaux d'acteurs de l'innovation qui semble complémentaire à l'action de Grand E-nov+ et sont à maintenir. Le CESER réitère son souhait d'une clarification des rôles des acteurs et de l'architecture d'ensemble à moyen terme.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les éléments de bilan des dispositifs présentés dans le rapport sont intéressants et utiles pour suivre l'action régionale. Cependant, cela ne permet pas suffisamment de faire ressortir les perspectives nouvelles qui viennent compléter l'existant.

Le CESER estime que la lecture du rapport budgétaire ne permet pas d'identifier les affectations budgétaires et d'en faire une analyse. Pour le CESER, il serait utile d'indiquer les montants budgétaires affectés aux différents dispositifs ou a minima aux différents axes d'intervention.

Le CESER relève avec satisfaction que les dépenses réalisées en faveur de la modernisation et des transitions de l'industrie sont conséquentes (33,5 M€). Il est, toutefois, difficile d'appréhender dans quelle mesure les moyens affectés par le Conseil régional concourent efficacement et réellement aux grandes orientations que constituent les transitions. Le CESER rappelle l'utilité d'avoir un suivi qualitatif pluriannuel permettant de porter un regard sur l'effectivité des transitions à l'œuvre (écologique, numérique, industrielle) au niveau régional, par secteurs d'activités et types d'entreprises. Ce suivi doit tenir compte des impacts sociaux et particulièrement de la situation de l'emploi.

Le CESER s'interroge sur le niveau d'exposition de la Région par rapport aux risques de défaillances des entreprises en raison de ses engagements successifs et importants en prêts et garanties (garanties des prêts participatifs : 60 M€, abondement des prêts rebonds : 10 M€, fonds Reb'est : 12,5 M€, participations aux fonds de Capital Grand Est...). Le CESER demande la communication d'un document listant l'ensemble des engagements régionaux risqués (participations, prêts et garanties).

Un volume important du budget d'investissement 2023 est fléché vers la transition électrique de la filière automobile, le soutien à la transition industrielle et aux relocalisations. Le CESER soutient le plan « 500 relocalisations », rappelant qu'une veille des risques et des mouvements de délocalisations doit être menée pour être en capacité de les anticiper et de les prévenir au mieux.

AGRICULTURE, VITICULTURE ET FORÊT

Le CESER souligne la participation de la délégation des services de la Direction économie du vivant à la réunion de la commission économie et emploi du CESER.

Le CESER salue le choix du Conseil régional de fusionner la bioéconomie et l'agriculture dans une stratégie globale de l'économie du vivant, prenant en compte la durabilité et l'acceptabilité des différentes filières qui composent cette économie. Dans ce sens, le CESER note l'intérêt porté à l'Avis « Faire de la bioéconomie le moteur de l'économie circulaire en Grand Est ». Le CESER relève, toutefois, que les moyens ne semblent pas en adéquation avec les enjeux et ambitions dans ce domaine, en particulier pour le budget d'animation des filières

(200 000 €). Le CESER souligne à nouveau son attente que le détail des moyens dédiés à la bioéconomie soient réellement identifiés dans les documents budgétaires (budget de 35 M€ par an).

Pour le CESER, les moyens du Conseil régional dans le domaine de la formation sont conséquents. C'est notamment le cas à travers les crédits dédiés aux investissements dans les lycées agricoles (15,5 M€ sur 2 ans) et dans l'accompagnement au suivi d'installation des exploitants agricoles (la Région devenant le seul cofinanceur avec l'Union Européenne de la Dotation Jeune Agriculteur).

Dans un contexte difficile pour les circuits de proximité, le CESER constate l'importance des moyens financiers en faveur de la valorisation et de la promotion des productions régionales, des investissements des entreprises de l'agroalimentaire et de l'approvisionnement local dans la restauration collective, qui permettent de soutenir l'agriculture régionale (souveraineté alimentaire et programme ADAGE : 10,07 M€).

TOURISME

Le CESER estime que l'action du Conseil régional en matière de tourisme est volontaire et se traduit dans les moyens alloués : augmentation de près de 30% des AP et 20% des AE en investissement ; 9,5 M€ investis dans la foncière tourisme qui s'ajoutent au budget du tourisme.

Le CESER note avec satisfaction qu'il sera invité à participer aux réunions de concertation organisées pour la révision du Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT). Le CESER approuve la volonté de la Région de répondre à la demande de davantage de concertation des acteurs dans une logique de réorientation des pactes de destination vers les filières « signature ».

Au vu des montants engagés, le CESER s'interroge quant à la répartition du financement prévue pour le soutien aux canaux menacés de « dénavigabilité » (22 M€). La redevance hydraulique (anciennement taxe hydraulique) perçue par VNF constitue normalement la ressource principale d'investissement pour ces canaux dont la structure est propriétaire.

Le CESER :

- regrette le recul des moyens financiers sur le développement économique (- 5%) compte tenu de la situation économique ;
- souligne les difficultés à percevoir la stratégie régionale de réponse aux difficultés qui s'amplifient avec les crises successives ;

- réitère son questionnement quant aux intentions du Conseil régional vis-à-vis des pôles de compétitivité ;
- réitère son souhait d'une clarification des rôles des acteurs et de l'architecture d'ensemble à moyen terme dans le domaine de l'innovation ;
- rappelle l'utilité d'avoir un suivi qualitatif pluriannuel permettant de porter un regard sur l'effectivité des transitions à l'œuvre (écologique, numérique, industrielle) au niveau régional, par secteurs d'activités et types d'entreprises ;
- demande la communication d'un document listant l'ensemble des engagements régionaux risqués (participations, prêts et garanties) ;
- soutient le plan « 500 relocalisations », rappelant qu'une veille des risques et des mouvements de délocalisations doit être menée pour être en capacité de les anticiper et de les prévenir au mieux ;
- souligne la participation de la délégation des services de la Direction économie du vivant à la réunion de la commission économie et emploi du CESER ;
- salue le choix du Conseil régional de fusionner la bioéconomie et l'agriculture dans une stratégie globale de l'économie du vivant ;
- relève, toutefois, que les moyens ne semblent pas en adéquation avec les enjeux et ambitions dans ce domaine, en particulier pour le budget d'animation des filières (200 000 €) ;
- souligne à nouveau son attente que le détail des moyens dédiés à la bioéconomie soient réellement identifiés dans les documents budgétaires (budget de 35 M€ par an) ;
- constate l'importance des moyens financiers en faveur de la valorisation et de la promotion des productions régionales, des investissements des entreprises de l'agroalimentaire et de l'approvisionnement local dans la restauration collective, qui permettent de soutenir l'agriculture régionale ;
- estime que l'action du Conseil régional en matière de tourisme est volontaire et se traduit dans les moyens alloués ;
- s'interroge quant à la répartition du financement prévue pour le soutien aux canaux menacés de non navigabilité (22 M€).

FORMATION PROFESSIONNELLE

FORMATION PROFESSIONNELLE

La baisse des engagements du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) par l'État pour 2023 nécessite une priorisation des actions a déclaré la Région. Cette situation intervient à un moment de crise en termes de pénurie de compétences, de recrutement en emploi et en formation et donc de besoins de former et d'innover. Le CESER rappelle que la région Grand Est a un taux de 52% de demandeurs d'emploi dont le niveau de qualification est Infra-bac. Le constat est que le manque de qualification est un frein à l'insertion. Dans ce sens, le CESER préconise que les travaux de concertation entre l'État et la Région sur la formation professionnelle répondent à ces difficultés d'insertion.

Le problème du remplissage des actions de formation a été évoqué ainsi que les mesures mises en place pour y répondre. Parmi celles-ci, le CESER a relevé les démarches d'aller-vers le public, c'est-à-dire « d'aller au-devant des personnes en recherche d'emploi ou de qualification ». Pour lever les freins d'accès à la formation, le dispositif « Un véhicule pour l'emploi » permet aux stagiaires de la formation professionnelle de louer ou d'emprunter un véhicule. Le CESER préconise l'augmentation de la fréquence des transports en commun et la gratuité de ceux-ci permettant à toute personne en formation de se déplacer facilement.

Afin de faciliter la formation et la mise à disposition des moyens techniques, la Région renforce la mutualisation des plateaux techniques. Le CESER appuie toute mutualisation de moyens tout en préservant le champ de spécialisation des différents acteurs. Le CESER préconise une analyse fine des dispositifs actuels afin d'éviter de reproduire des dispositifs qui se ressemblent et mettent en concurrence les acteurs de la formation et de l'apprentissage.

ORIENTATION

Sur l'orientation, la Région a élaboré des outils afin d'informer sur les formations et les métiers. Une boîte à outils numérique « Orient'Est » est mise à disposition de tous les établissements du secondaire du Grand Est. Elle est accessible sur Mon Bureau Numérique lycée 4.0 ainsi que pour les collèges. Le CESER réitère sa préconisation qui est l'accompagnement à l'utilisation de ces outils. Le CESER rappelle que la Région coordonne le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) dont l'objectif est de permettre « à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective, sur les métiers, les

*formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux ».*¹

En 2023, une évaluation globale de l'action en matière d'information sur les métiers et les formations pour les publics scolaires est prévue. Le CESER demande à être associé à cette évaluation.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Sur les formations sanitaires et sociales, le taux de remplissage est problématique au regard des besoins. Il devient urgent de mettre en œuvre des conditions de travail dignes de ces métiers. Le CESER demande à être associé à l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales.

LYCÉES

Le CESER prend acte de l'amplification des mesures en faveur de la transition écologique et énergétique des lycées notamment par le biais d'un programme d'investissement de 450 M€. Le CESER préconise l'évaluation des dispositifs (Lycées Verts, NéoLux, Solar'Est ...) présents dans ce programme.

Le CESER réitère une fois de plus sa demande d'évaluation du Lycée 4.0 et incite la Région à se rapprocher de l'Éducation Nationale pour que celle-ci porte à la fois sur les aspects techniques et pédagogiques. Cette évaluation est nécessaire pour permettre de réaliser une analyse objective de la pertinence de la mise en œuvre de ce programme.

Dans l'axe « Favoriser l'accès des lycéens aux outils et ressources numériques », la Région évoque un projet d'hybridation des apprentissages, déployé en novembre 2022, qui fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation sur ses apports. Le CESER souhaite en savoir plus sur ce projet (contexte, objectifs, moyens...) et être associé à son évaluation. Le CESER souhaite contribuer à l'évaluation des expérimentations et innovations pédagogiques initiées afin de préparer la suite du Lycée 4.0.

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les familles, le CESER souligne l'importance de revoir à la hausse les enveloppes dédiées aux fonds sociaux et aux aides à la restauration et à l'internat. Dans le cadre de l'harmonisation de ces dispositifs que la Région va engager au premier semestre 2023, il conviendra de veiller à un élargissement des critères et une prise en charge plus conséquente.

S'agissant du plan régional pour la sûreté et la vidéo protection des lycées, bien qu'annoncée comme la solution la plus appropriée pour lutter contre les violences scolaires, peu d'éléments

¹ [Charte du service public de l'orientation Grand Est](#), page 3

factuels permettent de connaître son efficacité. Le CESER demande la transmission du diagnostic effectué ainsi que le détail du plan d'action qui va être mené.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Le CESER souligne les efforts réalisés par la Région en matière d'enseignement supérieur et de recherche et salue cette capacité à aller de l'avant même si celle-ci doit encore être renforcée comparativement à d'autres régions. Cet effort doit s'exprimer au plus près du territoire afin de répondre aux enjeux de R&D et d'attractivité des établissements universitaires du Grand Est.

Sur le Plan de Vie Campus, le CESER note une véritable volonté de concertation avec l'ensemble des acteurs et l'État, mais souligne la nécessité de s'adresser prioritairement aux établissements universitaires qui sont les principaux acteurs au regard de leur autonomie.

Le CESER constate avec satisfaction les 6 postes universitaires territoriaux financés par la Région et tient à souligner que cette expérimentation, initiée dans la région Grand-Est, constitue, en lien avec les universités, une des réponses à la nécessité de former plus de médecins sur nos territoires. Afin de mieux contribuer à la lutte contre la désertification médicale, le CESER préconise de poursuivre les efforts engagés dans ce sens en étant, cependant, attentif à la nécessité de :

- repérer en amont les besoins à couvrir en terme de spécialités ;
- d'accompagner également l'accroissement nécessaire du nombre de maitres de stage universitaire pour la spécialité de médecine générale afin de convaincre plus de médecins à s'engager sur cette voie.

Sur la qualité de vie étudiante et l'attractivité, le CESER préconise au Conseil régional de mener un plan d'actions en faveur du logement étudiant public en complément des actions menées dans le cadre du CPER.

Le CESER salue également le choix du soutien à la formation doctorale, essentiel pour développer les capacités régionales en matière de recherche et d'innovation. Il rappelle à ce titre que le Conseil régional peut se saisir également au sein de ses services et en lien avec les universités du Grand Est du dispositif « Convention Industrielle de Formation par la Recherche » (CIFRE).

Le CESER :

- préconise que les travaux de concertation entre l'État et la Région sur la formation professionnelle répondent à ces difficultés d'insertion ;
- préconise l'augmentation de la fréquence des transports en commun et la gratuité de ceux-ci permettant à toute personne en formation de se déplacer facilement ;
- préconise une analyse fine des dispositifs actuels afin d'éviter de reproduire des dispositifs qui se ressemblent et mettent en concurrence les acteurs de la formation et de l'apprentissage ;
- réitère sa préconisation d'accompagnement à l'utilisation des outils numérique ;
- demande à être associé à l'évaluation de l'action en matière d'information sur les métiers et les formations ;
- demande à être associé à l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales ;
- préconise l'évaluation des dispositifs (Lycées Verts, NéoLux, Solar'Est ...) présents dans ce programme ;
- réitère une fois de plus sa demande d'évaluation du Lycée 4.0 et incite la Région à se rapprocher de l'Éducation Nationale pour que celle-ci porte à la fois sur les aspects techniques et pédagogiques ;
- souhaite en savoir plus sur le projet d'hybridation des apprentissages (contexte, objectifs, moyens ...) et être associé à son évaluation.
- souhaite contribuer à l'évaluation des expérimentations et innovations pédagogiques initiées afin de préparer la suite du Lycée 4.0 ;
- souligne l'importance de revoir à la hausse les enveloppes dédiées aux fonds sociaux et aux aides à la restauration et à l'internat ;
- demande la transmission du diagnostic effectué ainsi que le détail du plan d'action qui va être mené concernant le plan régional pour la sûreté et la vidéo protection des lycées ;
- souligne les efforts réalisés par la Région en matière d'enseignement supérieur et de recherche et salue cette capacité à aller de l'avant même si celle-ci doit encore être renforcée comparativement à d'autres régions ;

- note une véritable volonté de concertation avec l'ensemble des acteurs et l'État, mais souligne la nécessité de s'adresser prioritairement aux établissements universitaires qui sont les principaux acteurs au regard de leur autonomie ;
- préconise de poursuivre les efforts engagés afin de mieux contribuer à la lutte contre la désertification médicale ;
- préconise au Conseil régional de mener un plan d'actions en faveur du logement étudiant public en complément des actions menées dans le cadre du CPER ;
- rappelle que le Conseil régional peut se saisir également au sein de ses services et en lien avec les universités du Grand Est du dispositif CIFRE.

Le CESER déplore le manque de concertation et invite le Conseil régional à échanger davantage avec l'ensemble des acteurs concernés de la région en amont des décisions.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur l'augmentation des dépenses en fonctionnement liées à la crise énergétique qui ne permet pas aux structures culturelles et sportives de basculer des lignes budgétaires vers de l'investissement.

SPORT

Le CESER prend acte du montant en Crédit de Paiement (CP) en investissement de 13,39 M€ et en fonctionnement de 27,51 M€ pour l'accompagnement du sport de haut niveau, le soutien au sport pour tous, la construction, la gestion et l'entretien des bâtiments. Le CESER souscrit à la réhabilitation des Centres de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) et à la modernisation de la Maison des Sports notamment en matière d'accessibilité, avec une volonté de créer du lien entre ses occupants et de s'ouvrir aux partenaires extérieurs. Le CESER estime que c'est un investissement nécessaire et indispensable pour les acteurs du sport.

Le CESER souscrit à la création du Collectif Lycéen Grand Est 2024 et souhaite avoir plus d'informations sur l'état d'avancement de « Terre de jeux ».

Concernant la volonté du Conseil régional d'anticiper l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), le CESER rappelle la préconisation formulée dans son Avis sur le Budget Primitif 2022. Il s'agit de profiter du futur héritage des JOP 2024 pour la réalisation d'un inventaire dynamique des lieux et des équipements du Grand Est, afin de les valoriser et de donner la possibilité aux citoyens de se les approprier.

Le CESER souligne qu'un certain nombre de préconisations formulées dans l'Avis adopté le 11 décembre 2020 intitulé « *Sport pour tous vers un contrat gagnant-gagnant* » ont été prises en compte et rappelle que le Conseil régional doit privilégier le soutien au sport amateur et non au sport marchand. Par ailleurs, le CESER recommande de veiller à une équité entre les différentes disciplines sportives pour la pratique de haut niveau.

JEUNESSE

Le CESER prend acte du montant en CP en investissement de 5,95 M€ et en fonctionnement de 21,91 M€ pour faciliter l'orientation et la promotion des métiers ainsi que pour préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté.

Concernant le développement du dispositif « Jeun'est » avec de nouvelles offres (aide à la formation aux premiers secours...) pour l'année 2023, le CESER note la poursuite et l'amplification de la communication en direction de la jeunesse ainsi que la volonté d'en faire bénéficier aux jeunes suivis par les missions locales et par les CROUS pour cibler les étudiants. Le nombre de bénéficiaires étant de 159 000 jeunes sur 1 million de bénéficiaires potentiels âgés de 15 à 29 ans.

Le CESER souligne une nouvelle fois l'engagement du Conseil Régional des Jeunes (CRJ) et les encourage dans les actions engagées pour 2023 sur les thèmes de la santé, du logement, de la mobilité, de la culture, de la lutte contre la précarité...

Le Conseil régional accompagne les jeunes par le biais d'un parcours entrepreneurial avec plus de 12 000 jeunes bénéficiaires à ce jour. Le CESER souscrit à l'accompagnement des jeunes dans la création d'entreprise et invite le Conseil régional à veiller à en faire bénéficier les jeunes issus des différents territoires.

CULTURE ET PATRIMOINE

Le CESER prend acte du maintien global des budgets accordés aux structures culturelles pour l'année 2023.

Le CESER apprécie l'écoute apportée aux inquiétudes du monde de la culture dans un contexte où l'érosion budgétaire a déjà largement mis à mal la vie artistique et culturelle dans la région Grand Est.

Le CESER restera vigilant quant à la bonne exécution des engagements budgétaires de la Région tout au long de l'exercice 2023.

Le CESER partage la volonté du Conseil régional de préserver le budget de la culture.

SANTÉ, SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ

Le CESER prend acte de l'évolution de 11,11% des crédits de paiement en investissement et de la baisse de 9,5% des crédits de fonctionnement pour le développement de sa stratégie santé 2023 par rapport à 2022.

Le CESER souligne le fort engagement du Conseil régional en matière de santé :

- par l'accompagnement des acteurs de santé et pour l'animation des territoires,

- par le déploiement en 2023 du plan d'action établi à l'issue des Assises « Santé des jeunes de 15 à 29 ans »,
- par sa volonté d'agir en faveur de la santé au travail,
- par la poursuite de la feuille de route pour le déploiement de la télémédecine...

Le CESER souligne l'accompagnement par la Région des hôpitaux du futur et sa capacité à mobiliser des fonds européens.

Le CESER rappelle l'importance de coordonner les acteurs pour une meilleure efficacité de l'action publique. Il approuve le soutien du Conseil régional aux Maisons de Santé mais regrette qu'il n'y ait pas d'analyse sur leur répartition géographique.

Le CESER prend acte des montants de 2,28 M€ en fonctionnement et de 2,25 M€ en investissement concernant l'axe « engagement et citoyenneté » qui comprend les volets :

- « Lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes » ;
- « Soutien à la vie associative dans les territoires » ;
- « Renforcement de la participation citoyenne ».

Le CESER note une meilleure appropriation de la plateforme Ma Région Demain avec plus de 100 000 visiteurs depuis son lancement en mai 2020, néanmoins, il faut relativiser ces données au regard du nombre d'habitants de la région Grand Est. Le CESER rappelle l'importance de s'appuyer davantage sur la société civile organisée – associations, collectifs citoyens et instances de dialogue existantes pour favoriser une meilleure cohérence entre les besoins exprimés par la population et les politiques publiques.

Le CESER :

- souscrit à la réhabilitation des Centres de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) et à la modernisation de la Maison des Sports notamment en matière d'accessibilité ;
- souscrit à la création du Collectif Lycéen Grand Est 2024 et souhaite avoir plus d'informations sur l'état d'avancement de « Terre de jeux » ;
- préconise de profiter du futur héritage des JOP 2024 pour la réalisation d'un inventaire dynamique des lieux et des équipements du Grand Est afin, de les valoriser et de donner la possibilité aux citoyens de se les approprier ;
- recommande de veiller à une équité entre les différentes disciplines sportives pour la pratique de haut niveau ;

- note la poursuite et l'amplification de la communication en direction de la jeunesse ainsi que la volonté d'en faire bénéficier aux jeunes suivis par les missions locales et par les CROUS pour cibler les étudiants ;
- souscrit à l'accompagnement des jeunes dans la création d'entreprise et invite le Conseil régional à veiller à en faire bénéficier aux jeunes issus des différents territoires ;
- apprécie l'écoute apportée aux inquiétudes du monde de la culture dans un contexte où l'érosion budgétaire a déjà largement mis à mal la vie artistique et culturelle dans la région Grand Est ;
- souligne le fort engagement du Conseil régional en matière de santé ;
- souligne l'accompagnement par la Région des hôpitaux du futur et sa capacité à mobiliser des fonds européens ;
- rappelle l'importance de coordonner les acteurs pour une meilleure efficacité de l'action publique ;
- rappelle l'importance de s'appuyer davantage sur la société civile organisée – associations, collectifs citoyens et instances de dialogue existantes pour favoriser une meilleure cohérence entre les besoins exprimés par la population et les politiques publiques.

PRÉSIDENT : CHRISTIAN DEJARDIN

RAPPORTEUR : PATRICE HALTEBOURG

À l’instar des exercices précédents depuis la création de la Région Grand Est, le budget mobilités est en augmentation. Avec un budget total (fonctionnement et investissement) de 1,22 Md€ contre 1,01 Md€ en 2022, le budget est en progression de + 21,3%.

La part fonctionnement progresse de + 8% passant de 752,4 M€ à 813,3 M€. La part investissement progresse de + 60% et passe de 256,4 M€ à 410,3 M€.

Il convient de souligner le bond en terme d’autorisations de programme (AP) afin de moderniser le réseau régional de transport de voyageurs : il atteint désormais 1,77 Md€ dont 269 M€ inscrits en crédit de paiements (CP) pour l’exercice 2023.

S’agissant de l’analyse « climat » du budget et du volet mobilités, la part des dépenses (fonctionnement et investissement) classées « très favorables » ou « favorables sous conditions » représente 91,8% du budget consacré aux mobilités.

Si le CESER salue les efforts consentis à destination des mobilités, il s’interroge sur la soutenabilité de cet engagement dans un contexte incertain à la fois en terme de recettes et de hausse des prix de l’énergie et des matières premières. Il s’interroge sur les potentielles augmentations que pourraient répercuter les opérateurs de transports ferrés et routiers (TER Grand Est, sociétés de transports assurant le transport scolaire et interurbains) et les conséquences pour les usagers.

Enfin, il rappelle qu’en terme de grands projets, le CPER État-Région pour le volet mobilités n’est toujours pas finalisé à ce jour et qu’une incertitude persiste sur le niveau d’engagement de l’État.

SERVICE AUX VOYAGEURS

Si le CESER est globalement favorable à une augmentation de l’offre ferrée (+ 8%), il souligne que le sujet de la qualité de service n’est pas développé. À ce titre, il demande à disposer d’éléments permettant d’apprécier la qualité du service à la fois en terme de ponctualité, de régularité et d’information des voyageurs en cas de perturbation.

S’agissant des transports scolaires et interurbains, et dans la perspective d’une optimisation des moyens, le CESER rappelle son intérêt pour une ouverture généralisée des transports scolaires à la clientèle commerciale.

RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT

Si la perspective d'un accroissement des engagements pour les exercices à venir (AP) en faveur de l'acquisition et de la régénération du matériel existant est saluée, le CESER souhaite connaître l'échéancier de mise en œuvre et disposer d'un récapitulatif de l'état du matériel roulant.

S'agissant des schémas d'accessibilité et de la mise en accessibilité PMR du réseau régional, le CESER salue l'effort consenti : les moyens alloués atteignent 6 M€ et sont en augmentation de 2,2 M€ par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, au regard du retard accumulé, il souhaite connaître l'échéance de mise en conformité de l'ensemble des infrastructures de la région Grand Est.

GRANDS RÉSEAUX DE TRANSPORT

Malgré l'effort plus que significatif annoncé en terme d'investissements avec une augmentation des AP qui s'élèvent à 208 M€ contre 68 M€ l'année passée (+ 205%), on observe, toutefois, une contraction des CP entre les deux exercices passant de 79 M€ à 76 M€ (- 3,9%).

Le CESER salue l'effort significatif consenti à destination du dispositif CAPFRET porté à 10,4 M€ (+ 82%) et souhaite que celui-ci soit pérennisé. Cette mesure est à la fois bénéfique pour le soutien à l'activité économique et à la transition écologique (Cf. analyse « climat »).

DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ

Le Plan vélo régional est un levier de développement du bouquet des mobilités ; seulement 6 M€ sont inscrits en CP sur un budget global de 125 M€. Le CESER s'interroge sur la réalisation effective du Plan Vélo régional à horizon 2028 comme annoncé.

Le CESER rappelle l'importance de l'accompagnement des usagers via l'information et la sensibilisation aux alternatives à l'autosolisme. Celui-ci doit se faire aussi bien dans les territoires urbains et également ruraux.

Le CESER :

- s'interroge sur la soutenabilité de l'engagement à destination des mobilités dans un contexte incertain à la fois en terme de recettes et de hausse des prix de l'énergie et des matières premières ;
- demande à disposer d'éléments permettant d'apprécier la qualité du service à la fois en terme de ponctualité, de régularité et d'information des voyageurs en cas de perturbation ;

- rappelle son intérêt pour une ouverture généralisée des transports scolaires à la clientèle commerciale ;
- souhaite connaître l'échéance de mise en conformité de l'ensemble des infrastructures de la région Grand Est dans le cadre des schémas d'accessibilité et de la mise en accessibilité PMR du réseau régional ;
- salue l'effort significatif consenti à destination du dispositif CAPFRET porté à 10,4 M€ (+ 82%) et souhaite que celui-ci soit pérennisé ;
- rappelle l'importance de l'accompagnement des usagers via l'information et la sensibilisation aux alternatives à l'autosolisme.

TERRITOIRES ET RURALITÉ

Le plan de relance rurale a été une mesure d'urgence instaurée pour répondre aux conséquences économiques de la crise sanitaire, destinée aux communes de moins de 500 habitants. Il a montré qu'il répondait à des besoins puisque 35% des communes du Grand Est en ont bénéficié. Face à ce succès, la mesure a été abondée en 2022. Au regard de ce bilan positif, le CESER propose que des suites soient étudiées et apportées à ce dispositif, notamment en allant vers les communes qui n'ont pas pu intégrer ce programme.

De par leur positionnement et leur vocation, les Maisons de la Région ont un rôle essentiel à jouer dans l'accompagnement des territoires pour faire connaître les outils mis à disposition des communes. Le CESER appelle le Conseil régional à apporter une attention plus marquée en direction des territoires « hyper ruraux » qui disposent de peu, voire d'aucun moyen d'ingénierie.

Sans chercher à dupliquer le Pacte Ardennes, le CESER estime que le Conseil régional pourrait s'inspirer des méthodes qui y sont expérimentées pour transposer certaines de ses actions, dans l'objectif d'apporter des réponses adaptées aux territoires ruraux les plus fragiles.

Le CESER apprécie l'attention portée par le Conseil régional au patrimoine culturel rural à travers la reconduction et l'amplification du budget dédié au dispositif « préservation et restauration du patrimoine non protégé ou inscrit », avec une volonté d'encourager l'implication et la participation des habitants. Considérant le périmètre de la commission « Montagne, Ruralité, Patrimoine Local et Patrimoine Paysager », le CESER trouverait opportun d'adapter ce dispositif au patrimoine naturel rural.

Si le périmètre d'intervention de la commission « Montagne, Ruralité, Patrimoine Local et Patrimoine Paysager » rend pertinent son fonctionnement en transversalité avec les autres commissions du Conseil régional, le CESER souligne que cette transversalité pourrait être renforcée par l'octroi de moyens plus conséquents pour porter d'autres projets ambitieux au sein des territoires « hyper ruraux ».

Afin de soutenir l'aménagement durable et équilibré des territoires, conformément à la mise en œuvre du SRADDET, le rapport de la commission « Territoires » du Conseil régional indique l'objectif : « économiser le foncier naturel, agricole et forestier, en réduisant la consommation des terres agricoles de 50% d'ici à 2030, et tendre vers 75% d'ici 2050 ». Ce chiffre de 75%

correspond à l'objectif du SRADDET actuel mais ne prend pas en compte l'obligation de la loi Climat et résilience qui fixe le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à 100% à l'horizon 2050 (déjà mentionné dans l'Avis du CESER sur les OB 2023). Si une mise en œuvre du ZAN doit s'opérer de façon équitable en tenant compte des spécificités des territoires, elle ne doit pas remettre en cause cette trajectoire fixée par la loi qui devra être intégrée dans la modification en cours du SRADDET.

Le Conseil régional apporte une contrepartie sur fonds propres aux mesures d'urgence du FEADER relance dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux services de base en milieu rural ». Elle a décidé de soutenir l'ensemble des dossiers éligibles déposés. Le CESER souhaiterait connaître le bilan de cet appel à projets afin de savoir s'il a pu être déployé de manière homogène sur le Grand Est.

L'essaimage des tiers-lieux se poursuit tant en milieu urbain et rural. Le CESER considère qu'il serait intéressant de mener une évaluation des dispositifs de soutien à la création et au développement de ces structures afin de conforter leur pérennité et leur utilité sociale.

NUMÉRIQUE

Le Conseil régional a assuré le développement des infrastructures numériques, notamment avec la fibre. Le CESER apprécie la création d'un « Hub » numérique destinée à l'inclusion des publics les plus éloignés des usages, qui rejoint une préconisation qu'il a formulée à plusieurs reprises.

Le CESER alerte sur les usages croissants du numérique, important consommateur en électricité (10% de la consommation mondiale) et émetteur de gaz à effet de serre. Il pose la question de la mise en œuvre d'une politique de sensibilisation du citoyen au bon usage du numérique.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – BIODIVERSITÉ – EAU

Concernant les opérations de reconversion des friches (quelle que soit leur nature) mises en œuvre dans le cadre du soutien à l'aménagement durable des territoires, le CESER indique que certaines friches peuvent être des réservoirs de biodiversité et que leur valorisation nécessite un diagnostic préalable afin de garantir la préservation des espèces qui fréquentent ces sites.

Le CESER prend note de la baisse du soutien de 10% des dépenses de fonctionnement pour les Parcs, les Conservatoires et les associations d'éducation à l'environnement, en lien avec le contexte économique et énergétique actuel. Il espère que cette réduction sera temporaire.

Le CESER est satisfait de la mise en place d'une clause d'éco-conditionnalité de réduction de la consommation d'énergie pour les aides octroyées aux entreprises. Cela peut être une

première étape pour la prise en compte d'autres clauses d'éco-conditionnalité, par exemple la consommation en eau ou le réemploi des matières.

Concernant le choix des dix nouvelles réserves naturelles régionales (Life Biodiv'Est), le CESER recommande de s'appuyer sur une méthode de sélection élaborée à partir de critères scientifiques objectifs (espèces et habitats vulnérables, autre typologie de milieux naturels...).

Dans le cadre des « dispositifs et des outils d'accompagnement de la filière hydrogène » mis en place par la Région, le CESER note la création prochaine d'une Société d'Économie Mixte (SEM) appelée à investir dans les énergies renouvelables. Il souhaite connaître les missions et le périmètre d'intervention de cette SEM.

Le CESER :

- propose que des suites soient étudiées et apportées à ce dispositif, notamment en allant vers les communes qui n'ont pas pu intégrer ce programme ;
- appelle le Conseil régional à apporter une attention plus marquée en direction des territoires « hyper ruraux » qui disposent de peu, voire d'aucun moyen d'ingénierie ;
- estime que le Conseil régional pourrait s'inspirer des méthodes qui y sont expérimentées pour transposer certaines de ses actions, dans l'objectif d'apporter des réponses adaptées aux territoires ruraux les plus fragiles ;
- trouverait opportun d'adapter le dispositif « préservation et restauration du patrimoine non protégé ou inscrit » au patrimoine naturel rural ;
- souligne que la transversalité du périmètre d'intervention de la commission « Montagne, Ruralité, Patrimoine Local et Patrimoine Paysager » pourrait être renforcée par l'octroi de moyens plus conséquents pour porter d'autres projets ambitieux au sein des territoires « hyper ruraux » ;
- souligne que si une mise en œuvre du ZAN doit s'opérer de façon équitable en tenant compte des spécificités des territoires, elle ne doit pas remettre en cause cette trajectoire fixée par la loi qui devra être intégrée dans la modification en cours du SRADDET ;
- souhaiterait connaître le bilan de l'appel à projets « Soutien aux services de base en milieu rural » afin de savoir s'il a pu être déployé de manière homogène sur le Grand Est ;

- considère qu'il serait intéressant de mener une évaluation des dispositifs de soutien à la création et au développement de ces structures afin de conforter leur pérennité et leur utilité sociale ;
- pose la question de la mise en œuvre d'une politique de sensibilisation du citoyen au bon usage du numérique ;
- est satisfait de la mise en place d'une clause d'éco-conditionnalité de réduction de la consommation d'énergie pour les aides octroyées aux entreprises ;
- recommande de s'appuyer sur une méthode de sélection élaborée à partir de critères scientifiques objectifs (espèces et habitats vulnérables, autre typologie de milieux naturels...) concernant le choix des dix nouvelles réserves naturelles régionales ;
- souhaite connaître les missions et le périmètre d'intervention de la SEM appelée à investir dans les énergies renouvelables.

PRÉSIDENT : PATRICE HARSTER

RAPPORTEUR : PASCAL DEBAY

Concernant le Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT) en passe d'être adopté, le CESER rappelle que la mise en œuvre de ce document devra tenir compte des autres schémas existants (SRADDET, SRDEII, schéma transfrontalier de l'Eurométropole de Strasbourg), dont plusieurs sont en révision.

Après l'avoir demandé depuis plusieurs années, le CESER apprécie tout particulièrement la réalisation annoncée pour 2023 d'un premier panorama des interventions transfrontalières et internationales du Conseil régional. À terme, la systématisation de ce document sous forme de synthèse chiffrée à l'occasion des étapes budgétaires annuelles permettra d'objectiver l'ampleur du fait transfrontalier régional.

Dans la même optique, le CESER souhaiterait disposer d'une vue globale de l'ensemble des structures transfrontalières auxquelles le Conseil régional participe financièrement, avec indication de leur budget et de leurs missions.

Enfin, le CESER rappelle que la société civile constitue l'un des quatre piliers de la Région métropolitaine du Rhin supérieur et qu'à ce titre elle devrait être représentée par une structure consultative dans cet espace trinational, à l'instar de ce qui existe dans la Grande Région avec le Comité Économique et Social de la Grande Région (CESGR).

Le CESER :

- souhaiterait disposer d'une vue globale de l'ensemble des structures transfrontalières auxquelles le Conseil régional participe financièrement, avec indication de leur budget et de leurs missions.

PRÉSIDENT : JACQUES RIMEIZE

RAPPORTEUR : SYLVAIN-LOUP JACQUOT

Pour 2023, le montant du Budget Primitif (BP) s'élève à 3,88 Md€ ; ce dernier est en hausse par rapport au BP 2022 (3,53 Md€). Les prévisions de dépenses pour la section de fonctionnement sont de 2,22 Md€ (2,10 Md€ au BP 2022) et celles pour la section d'investissement se montent à 1,65 Md€ (1,42 Md€ au BP 2022).

Comme évoqué lors des Orientations Budgétaires (OB) pour l'année 2023, le CESER est parfaitement conscient de la complexité de l'élaboration du budget eu égard aux nombreuses incertitudes pesant sur l'avenir.

Le BP 2023 est le premier budget de la collectivité régionale présenté selon l'instruction budgétaire et comptable M57. Cette nouvelle nomenclature sera généralisée à l'ensemble des collectivités au 1^{er} janvier 2024.

L'analyse « climat » des dépenses régionales, selon la méthodologie proposée par l'Institut pour le Climat (I4CE), a été initiée lors du BP 2022 ; l'année 2023 constitue donc le deuxième exercice d'analyse. L'annexe 2 du rapport de présentation du BP 2023 permet d'appréhender la ventilation des dépenses par priorité et objectif stratégique et selon la grille d'analyse. Le CESER considère que l'atteinte de l'objectif dévolu à cette outil, à savoir éclairer la démarche globale de budget durable, se mesurera au fil des exercices notamment lorsque que la méthodologie sera pleinement stabilisée. En outre, le CESER souligne que l'efficacité de l'outil résidera aussi dans sa capacité à conduire la collectivité régionale à concevoir autrement ses politiques publiques et ses dispositifs. À ce titre, il demande à connaître précisément les dépenses inscrites dans les catégories « dépenses défavorables » et « dépenses à approfondir » qui sont identifiées dans le document comme constituant des marges de progrès. Concernant spécifiquement les « dépenses défavorables », il attend que lui soient explicitées la stratégie et les actions du Conseil régional pour les résorber.

FINANCES

En termes de recettes, le rapport de présentation du BP 2023 revient, notamment, sur la place prépondérante des recettes liées à la TVA (52% des recettes de fonctionnement au BP 2023) et rappelle que la dépendance aux dotations est fortement réduite. Les dotations représentent 6,4% des ressources régionales au BP 2023.

Les prévisions pour l'année 2023 se traduisent par une augmentation de 4,4% des dépenses de fonctionnement (hors fonds européens). Il est rappelé, dans le document, que le Projet de

Loi de Finances (PLF) pour 2023 prévoit, notamment, le respect de l'objectif annuel d'évolution de la dépense locale fixé à 0,5 point en-dessous de l'inflation.

Dans ce contexte et compte-tenu de la hausse des coûts (énergie, matières premières...), le CESER réitère sa demande concernant une clarification de la stratégie de la collectivité en matière de gestion des dépenses de fonctionnement (quels postes, dans quelle proportion, quels « leviers d'action » etc.).

Pour le CESER, la volonté de soutien et d'accompagnement affichée par la collectivité dans ce BP 2023 est incompatible avec une éventuelle diminution des subventions de fonctionnement versées aux acteurs de la région. Le CESER veillera, tout au long de l'exercice budgétaire, à la mise en œuvre effective de cette volonté et, sensément, il renouvelle sa demande au Conseil régional d'apporter un soutien volontariste à l'ensemble des composantes du territoire en investissement comme en fonctionnement pour répondre aux besoins exprimés.

ADMINISTRATION RÉGIONALE

L'optimisation est le maître mot de la gestion de l'immobilier régional. Dans ce BP, il est fait état de grands principes (acquisition, rationalisation...) et de différents projets et travaux mais cela demeure compliqué, pour le CESER, de percevoir la stratégie globale dans laquelle ces derniers s'inscrivent. Aussi, le CESER formule, une nouvelle fois, une demande pour obtenir le schéma immobilier assorti d'une présentation détaillée des orientations et opérations réalisées et à venir ainsi qu'un plan pluriannuel d'investissement dédié aux bâtiments régionaux (bâtiments de l'administration régionale et lycées).

En lien avec les interrogations portant sur les dépenses régionales, le CESER émet des inquiétudes quant aux éventuels surcoûts induits par le renouvellement de certaines contrats d'assurance.

Comme évoqué dans un précédent Avis, le Conseil régional et le CESER travaillent en coopération et sont conjointement engagés dans une démarche volontariste d'évaluation des politiques publiques qui vise l'amélioration continue des interventions régionales. Aussi, le CESER questionne l'absence de mention de l'évaluation des politiques publiques dans ce BP 2023.

Le CESER :

- souligne que l'efficacité de l'outil analyse « climat » résidera aussi dans sa capacité à conduire la collectivité régionale à concevoir autrement ses politiques publiques et ses dispositifs ;
- demande à connaître précisément les dépenses inscrites dans les catégories « dépenses défavorables » et « dépenses à approfondir » qui sont identifiées dans le document comme constituant des marges de progrès ;

- réitère sa demande concernant une clarification de la stratégie de la collectivité en matière de gestion des dépenses de fonctionnement (quels postes, dans quelle proportion, quels « leviers d'action »...);
- renouvelle sa demande au Conseil régional d'apporter un soutien volontariste à l'ensemble des composantes du territoire en investissement comme en fonctionnement pour répondre aux besoins exprimés ;
- formule, une nouvelle fois, une demande pour obtenir le schéma immobilier assorti d'une présentation détaillée des orientations et opérations réalisées et à venir ainsi qu'un plan pluriannuel d'investissement dédié aux bâtiments régionaux (bâtiments de l'administration régionale et lycées) ;
- questionne l'absence de mention de l'évaluation des politiques publiques dans ce BP 2023.



EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Après avoir lu les rapports de présentation du budget prévisionnel 2023 il est difficile pour la délégation CFDT de ne pas ressentir une certaine amertume, en effet il nous paraît bien lointain de réalité de ce que vivent au quotidien nos équipes syndicales dans les grandes ou petites entreprises. En effet les militants syndicaux, tout comme les salariés, vivent au quotidien la situation économique de leur famille mais aussi la situation économique de leur entreprise, les deux étant fortement liées. Chaque jour ils s'inquiètent aux côtés, de leur patron qui ne cessent de leur dire que la productivité, voire la survie de l'entreprise dépend d'eux, de leur capacité à se dépasser, à faire des efforts... Forte du souci de cette destinée commune, notre organisation a fait le choix de toujours, par la négociation, rechercher les solutions qui permettent de concilier les attentes du chef d'entreprise et celles du salarié.

Mais à la lecture de ce BP 2023 que la région nous propose tout cela s'évanouit : l'entreprise, centre de toutes les préoccupations se résume à celui qui investit de l'argent comme s'il était le seul qui devait être écouté, accompagné, soutenu, remercié. D'un seul coup les ressources humaines de l'entreprise, tout comme celles du Conseil Régional, ont disparu pour se fondre dans un ensemble de ligne de coûts, qui vont grever tous les équilibres budgétaires. Disparus également les partenaires sociaux, et en particulier les organisations syndicales représentatives des salariés.

Et bien non, pour la CFDT les salariés ne sont pas un coût, ils ne peuvent pas trouver refuge que dans la seule masse salariale. Les salariés se sont aussi des compétences, des acteurs dans l'entreprise et hors de l'entreprise : acteurs de la transition énergétique, technologique, économique et démocratique...

Pour la CFDT l'entreprise ne peut pas vivre, ne peut pas se décliner sans ses salariés et sans leurs représentants. Une première étape pourrait être, par exemple, d'introduire systématiquement dans tous les appels d'offre l'obligation d'un pacte social au sein des entreprises qui répondent à celui-ci.

Au-delà de cette remarque générale le BP 2023 appelle de la part de notre délégation plusieurs remarques :

- Où sont inscrits les crédits qui doivent permettre de lutter contre l'inégalité entre les femmes et les hommes et contre les violences faites aux femmes ?
- Pour quelles raisons alors que les indemnités versées aux élu-es du conseil régional augmentent, celles versées aux membres du CESER diminuent ?
- Comment sont identifiables les moyens mobilisés pour la bioéconomie ?

- Comment sont identifiables les moyens mobilisés pour l'accompagnement des entreprises en matière de définition des offres d'emploi et pour les salariés dans le développement de leurs compétences ?
- Quelle conséquence budgétaire à la suite de la dénonciation du contrat d'assurance ?
- Que devient le soutien à l'ESS dès lors que celle-ci ne s'apparente pas à l'économie classique tant dans son fonctionnement que dans sa gouvernance ?
- Quel part restera-t-il à l'investissement et à la capacité de réalisation des grands projets face aux augmentations des budgets de fonctionnements liés à l'augmentation notamment des coûts de l'Énergie ?

La délégation votera l'avis mais reste sur sa faim quant à la volonté du Conseil régional de prendre en considération les observations formulées, certaines d'entre elles étant reformulées chaque année.

Mélanie BLANDIN, Najat COTTUN, Bartolina CUCUZZELLA, Adrien ETTWILLER, Didier GABRIEL, Roland HARLAUX, Erwan LE QUELLEC, Dominique LEDEME, Bruno MALTHET, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Brigitte RITZENTHALER, Francine PETER

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

Économie et emploi

Dans le document du Conseil Régional, plusieurs entreprises sont citées dans le cadre du développement économique. La CGT n'est pas contre les aides, en y mettant des conditions et que celle-ci soient liées à l'emploi et/ou à la création d'activités nouvelles et dans la mesure du respect des règles du développement durable et de réelles contreparties.

Il faut aussi un véritable contrôle de l'utilisation.

Ainsi, concernant la SOVAB et le projet XDD :

- Le volume de production augmente et les effectifs diminuent.
- L'intérim explose, plus de 1 000.
- Le projet en question mettra aussi en difficultés des sous-traitants locaux comme LEAR à Jarny ou PLASTIVALOIRE à Creutzwald.

Un exemple, Saint Gobain PAM, 100 millions d'aides pour quoi faire ? Si c'est pour créer 132 emplois, cela fait cher l'emploi mais si c'est pour en créer plusieurs milliers, cela change la donne !

D'autres part, la CGT souhaiterait plus de transparence concernant GRAND'E'NOV, par lequel transitent des sommes substantielles.

Odile AGRAFEIL, Loukas BENARD, Chantal BERTHELEMY, Chahid BOUGNOUCH,
Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT, Pascal DEBAY, Jean-Pierre LANGLET,
Emmanuelle MOISSONNIER, Yolande ROSENBLATT, Delphine ROUXEL

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE)

Nous avons décidé de nous abstenir en ce qui concerne le vote de l'avis sur le budget prévisionnel pour l'année 2023 pour les raisons suivantes.

Les documents nous sont communiqués trop tard et nous n'avons pas le temps nécessaire pour les consulter sérieusement.

De plus les informations transmises ne sont pas assez précises, chiffrées par types de postes et accompagnées de comparaisons avec les moyens octroyés l'année précédente.

Nous espérons vivement que cette situation évoluera et que nous pourrons en 2023 travailler autrement.

La situation exige de nous toutes et tous une réflexion claire et responsable pour mettre en place les mesures indispensables pour lutter contre le changement climatique qui est en cours.

Isabelle CATALAN, Muriel PETERS



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 [www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00